

## Rapport d'activité 2013 du SAP

### SAP : an 9

L'année 2013 fut l'année record en terme d'adhésions. **120 nouveaux membres** ! Jamais jusqu'ici nous avons pu accueillir autant de collègues croyant à notre projet de syndicalisme de base. 2013 restera aussi dans les annales comme étant la première année où le SAP a le droit de se présenter officiellement, avec les 2 autres syndicats à la Poste, auprès des centres d'apprentissages de la Poste. Nous rencontrerons ainsi des centaines d'apprentis dans toutes les régions du pays.

### Prochaine Convention collective de travail de La Poste

Les négociations pour la future CCT Poste ont débuté en août. Sans le SAP. Le Tribunal Administratif Fédéral, que nous avons sollicité en juillet, après le refus de la PostCom (commission fédérale de régulation postale) de faire appliquer la loi sur la Poste obligeant la Poste à négocier la CCT avec **LES** associations de personnel, nous avait promis une réponse rapide. Nous l'attendons toujours. Elle devrait tomber tout prochainement. Nous ne comprenons pas l'entêtement de la Poste à vouloir nous écarter de cette CCT. Mais peut-être le fait qu'elle a peur ainsi de nous est un bon signe. Un signe que nous ne nous laissons pas acheter !

### Politique postale

Calcul des coûts du Réseau postal : La Poste tombe le masque et reconnaît enfin ce que le SAP est le seul à dénoncer depuis des années (voir article sur [www.sap-ch.org](http://www.sap-ch.org)) : les prestations que le réseau assure pour les autres unités d'affaires étaient sous-payées et provoquaient un déficit exagéré du Réseau. Déficit qui a servi de prétexte pour démanteler le réseau et fermer plus de la moitié des bureaux de poste en Suisse.

### Séances de rencontres avec La Poste

Ces séances nous permettent de signaler les violations de la CCT sur le terrain. L'an passé nous écrivions : « *Nous attendons toujours un effort de la Poste pour transmettre les directives et les informations au front, et surtout de s'assurer que les erreurs soient corrigées.* » Malheureusement force est de constater que la Poste n'a aucune volonté dans ce sens. Les mêmes « erreurs » sont commises année après année. On dirait même que cela l'arrange que les directives ne soient pas appliquées au front. Cela enjolive les résultats.

Un point positif a tout de même été résolu grâce à ces rencontres :

- Le personnel engagé par les entreprises de placement temporaire a également droit aux augmentations automatiques de salaire avec les augmentations d'années de service. Notre intervention a permis de mettre à l'ordre des entreprises qui volaient leur personnel.

Pour nous permettre d'apporter ces cas à Berne, il est important que vous nous signaliez les points problématiques dans vos régions.

### **Enregistrement des appels dans les call centers**

En début d'année nous avons lancé une plainte auprès du préposé fédéral à la protection des données au sujet des écoutes des appels dans les centres de service à la clientèle, en particulier celui de Fribourg. Nous prétendions que La Poste violait la législation en la matière. Après 8 mois d'enquête le préposé a déclaré qu'il n'y avait pas de violation de la protection des données, car les appels n'étaient pas enregistrés en permanence et que le personnel était informé à l'avance, via intranet, des jours d'enregistrement. Les témoignages en notre possession disent le contraire. Affaire à suivre donc. Suite à notre intervention La Poste a tout de même modifié son système.

### **Contributions au fonds de solidarité**

Avec la reconnaissance de la Poste, nous avons relancé la procédure contre la déduction de la contribution de solidarité aux membres du SAP. Nous estimons en effet que depuis notre reconnaissance nos membres n'ont plus à les payer. Nous venons de perdre la 1<sup>ère</sup> manche. Le tribunal de district de Nyon nous a déboutés sur ce point. Le fait que le juge de province était persuadé, à tort, que ce litige avait déjà été réglé au niveau fédéral explique peut-être cela. Le recours au niveau cantonal va être déposé tout prochainement.

### **Système salarial et prime à la prestation**

La Poste a mis en place depuis quelques années, avec la complicité des autres syndicats, un système salarial discriminatoire à 2 vitesses. Il y a les « chanceux » qui voient chaque année leur salaire de base augmenter de la part de la prime à la prestation qui est englobée au salaire, et donc qui augmente le salaire de base de l'année suivante, et ceux qui ne reçoivent qu'un bonus unique, non intégré au salaire. La Poste avait refusé de traiter le recours de notre président. Le Tribunal administratif fédéral vient de condamner la Poste et de l'enjoindre à statuer sur le recours. Conscient de l'injustice de ce système, nous sommes décidés à continuer à le combattre.

### **Défense des membres**

La défense des membres constitue la principale raison de vivre d'un syndicat. Il ne sert à rien de gagner de grandes batailles à haut niveau si les membres ne sont pas défendus jusqu'au bout. Les cas traités vont du simple appel téléphonique au supérieur hiérarchique, souvent le plus efficace, jusqu'à la plainte aux prudhommes. La nouvelle législation permet maintenant d'actionner les prudhommes, ce que nous avons fait à plusieurs reprises, avec succès.

Syndicat Autonome des Postiers

Case postale, 1963 Vétroz

Décembre 2013